



GroupesOS



PERMANENCES SOCIALES
AU CENTRE DE RÉTENTION
ADMINISTRATIVE (PSCRA)

NOUS CONTACTER

Du lundi au dimanche
7h30 - 19h30

☎ Secrétariat : 02 69 61 10 33 / 06 39 20 35 62
Cheffe de service : 06 39 67 40 45

✉ investigation.cra@mlezi-maore.com

SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00
Fax : 02 69 62 10 85

secretariat@mlezi-maore.com

www.mlezi-maore.com

f mlezimaore

t mlezimaore976



PRÉFET
DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mlezi Maore est une association du GROUPE SOS

PERMANENCES SOCIALES AU CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (PSCRA)



GroupesOS

Les Permanences Sociales au Centre de Rétention Administrative (PSCRA) de **Mlezi Maore** proposent un soutien moral et psychologique auprès des usagers sur le point d'être éloignés du territoire. L'objectif de la permanence sociale est de permettre l'accès aux droits aux personnes retenues (mineurs, parents d'enfants français...).

Le travail se fait en étroite collaboration avec le Conseil Départemental dans le cadre de la Protection de l'Enfance.



NOS MISSIONS

01

Soutenir psychologiquement et moralement les personnes interpellées au centre de rétention administrative et les aider à la préparation de leur départ vers leur pays d'origine.

02

Évaluer la situation administrative des personnes retenues, et faire connaître à la préfecture celles qui peuvent remplir les conditions pour rester sur le territoire.

03

Maintenir autant que possible l'unité familiale par un rattachement familial (enfant/parent) tant à Mayotte, aux Comores ou à Madagascar.

04

Transmettre à la préfecture toute situation de droit pour l'examen du dossier.

05

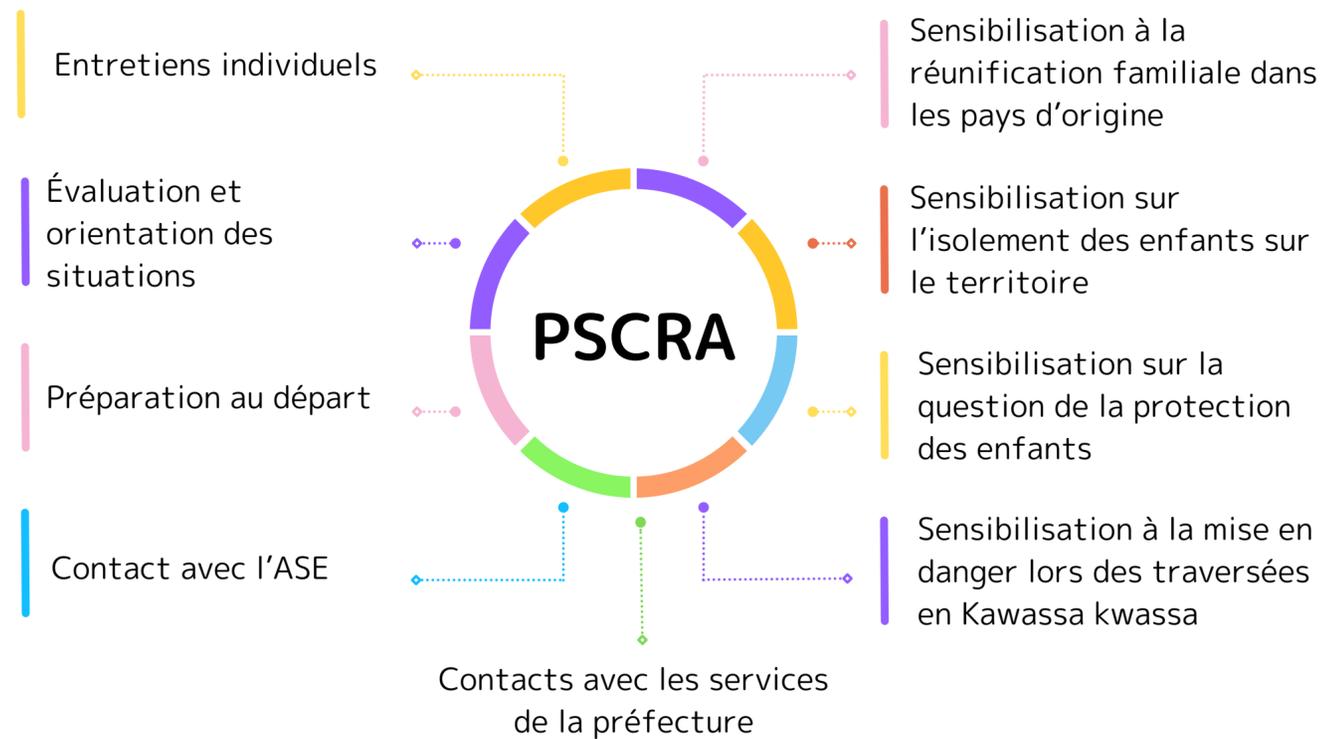
Prévenir de toute situation de danger d'un mineur par la transmission à la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) d'une information préoccupante.

NOTRE PUBLIC

- Personnes interpellées qui laissent des enfants seuls sur le territoire
- Parent d'enfant français
- Parent d'enfant malade
- Mineurs interpellés
- Familles recueillantes des mineurs dont les parents ont été interpellés/reconduits
- De manière générale, toute personne déclarant avoir des enfants sur le territoire



NOS ACTIONS



NOS PROFESSIONNELS

- La responsable de service
- Les intervenants sociaux
- Le juriste
- L'agente administrative
- Un chauffeur coursier

NOS PARTENAIRES

